

<https://ricochets.cc/Italie-un-mandat-d-arret-francais-sans-precedent-contre-un-militant-solidaire-des-exile-e-s.html>



Italie : un mandat d'arrêt français sans précédent contre un militant solidaire des exilé.e.s

- Les Articles -

Date de mise en ligne : samedi 18 septembre 2021

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Avant-hier, le 15 septembre les carabinieri de Turin ont arrêté l'un de nos camarades.

Emilio Scalzo, 66 ans, militant historique du mouvement No Tav, est impliqué depuis le début dans la lutte à la frontière entre la Valsusa et le Briançonnais. Il a toujours été en première ligne pour apporter une solidarité concrète aux milliers de personnes qui ont traversé cette frontière, passant (en plus) d'innombrables nuits sur les cols transalpins.

► à lire sur Vallées en lutte : [Emilio arrêté : appel à la solidarité !](#)

extrait :

Cet méthode est très inhabituelle et Â« innovante Â» : un mandat d'arrêt européen émis par le tribunal de Gap avec une demande d'extradition vers la France pour un délit qui n'a pas encore été jugé. Les chef d'accusation sont violences aggravées et outrage lors d'une manifestation qui a eu lieu lors du campement Â« Sconfiniamo la frontiera Â» en mai 2021, une action en réponse à l'expulsion du Refuge autogéré ChezJesoulx.

Une manifestation qui, rappelons-le, a été presque immédiatement attaquée à coups de gaz lacrymogènes et de grenades assourdissantes par les gendarmes français, les mêmes gendarmes qui, sur ces chemins, repoussent et épuisent les Â« sans-papiers Â», les obligeant à emprunter des chemins de plus en plus dangereux et mortels (seulement aujourd'hui :

<https://www.lastampa.it/torino/2021/09/16/news/due-afghani-precipitano-nel-lago-di-rochemolles-erano-in-fuga-verso-la-francia-1.40708111>).

Ce mandat n'a pas de précédent : un mandat d'arrêt international assorti d'une demande d'extradition pour exécuter des mesures préventive pour un délit n'ayant pas encore été jugé est une pratique totalement nouvelle, une pièce de puzzle en plus dans le perfectionnement de la répression étatique à l'encontre de la lutte contre les frontières et au-delà. Peut-être est-ce le résultat des relations de plus en plus étroites entre les préfectures de Gap et de Turin, qui se sont manifestées au cours des deux dernières années. Le tribunal de Turin a 14 jours pour accorder ou refuser l'extradition. Luttons pour qu'il ne soit pas extradé !

(...)



Italie : un mandat d'arrêt français sans précédent contre un militant solidaire des exilé.e.s sur Vallées en lutte